



EDITO

LA SECURITE DANS NOTRE BOURG
Comme vous avez pu le constater depuis la rentrée scolaire 2016, un nombre incessant de bus circule dans notre bourg. Huit autocars le traversent le matin entre 7h et 8h30 et le soir entre 17h et 18h30. Aussi, les élus font appel à votre vigilance aux abords des rues suivantes :

- sur le Boulevard de la Gare d'où proviennent les cars,
- sur la rue Abbé Maignan où se stationnent les cars lors de la vacation des élèves,
- sur la rue Léon des Ormeaux où ils poursuivent leur route.

Nous demandons aux parents de se stationner sur le parking prévu à cet effet afin de préserver la sécurité de nos collégiens et lycéens.

Rappel : La vitesse est limitée à 30 km/h dans le centre bourg, suite à l'instauration de la ZONE 30 (séance du CM du 04/01/2016).

Pensez aussi à l'intersection de la rue Maignan et du boulevard de la Gare qui est une priorité à droite.

Merci pour votre attention.

Catherine FORESTIER

Adjointe et parents de collégiens.

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 3 octobre 2016

SIEFT : présentation du rapport d'activité 2015 sur le service public d'eau potable. Le rapport d'activité 2015 sur le service public d'eau potable est approuvé à l'unanimité par le conseil.

Service Public d'Assainissement Collectif : présentation du rapport d'activité 2015 et proposition de reconduction des tarifs au 1^{er} janvier 2017. Le rapport d'activité 2015 et la proposition de reconduction des tarifs au 1^{er} janvier 2017 sont approuvés à la majorité par le conseil municipal. Reconduction de 40 € par abonné, prix du m3 = 1.35€.

Affaires scolaires : attribution du crédit pour les fournitures scolaires pour l'année 2016-2017 Le conseil vote favorablement et unanimement les propositions faites par la commission Finances. La somme de 38,30 € par élève est maintenue (même base depuis l'année scolaire 2011-2012)

Effectifs : Publique 113 élèves (37 maternelles et 76 primaires) et Ste Marie 72 élèves (19 maternelles et 53 primaires).

L'attribution du crédit pour les fournitures scolaires pour l'année 2016-2017 est donc de : 4 327.90 € pour l'école publique et 2 757.60 € pour l'école Ste Marie.

Eclairage public : étude détaillée et tableau de financement pour le changement de candélabres rue de la Roseraie et Résidence de Beau Chêne Suite à la proposition du SDE35 dans son courrier du 31/08/2016, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la participation aux travaux pour les 12 candélabres. Le montant de 8 383 € reste à charge de la commune sur les travaux estimés à 24 240 €.

Modification du PLU. Proposition de création d'un périmètre de protection modifié autour de la Chapelle de Beauvais : accord du Conseil Municipal Le conseil vote (une abstention) la proposition de plan de délimitation du périmètre de l'ABF.

Viabilisation de terrains : branchement électrique du lot D, devis ENEDIS La proposition est votée à l'unanimité par le conseil municipal. Montant ht 872,04 €, soit ttc 1 046.45 €.

Voirie : aménagement parking rue Abbé Maignan. Le conseil vote à l'unanimité pour un devis de l'entreprise Pigeon d'Argentré du Plessis de 6 353 € ht soit 7 623.60 € ttc pour l'aménagement d'un parking de 180 m² pour environ 5-6 places.

Mission d'analyse financière rétrospective et prospective Mission pour la réalisation d'un PPI (programme pluriannuel d'investissement) qui permet de poser les projets et les financements sur plusieurs années, de simuler les programmes d'investissements et analyser la faisabilité financière.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité pour la proposition à 6039 €.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance le 5 décembre 2016 à 20h30, salle du Conseil Municipal.

PRESENT DU NOUVEL AN

Le Conseil d'administration du CCAS a réfléchi sur le contenu du colis, sa dénomination et la limite d'âge.

Le contenu est le même que l'an passé. Désormais, c'est une nouvelle dénomination, il s'agit de « **Présent du Nouvel An** ». L'âge requis pour pouvoir y prétendre est dorénavant fixé à 76 ans. L'âge a été également revu pour la participation au repas offert par le CCAS aux personnes âgées, **fixé au jeudi 27 avril 2017**. Il est porté à 71 ans. Il a été décidé que tous les 2 ans, l'âge soit avancé d'une année.

Le CCAS reconduit la distribution de colis en début d'année près des personnes âgées de notre commune. Cela représente pour 2017 : 89 personnes bénéficiaires soit 24 hommes, 25 femmes et 20 couples.

La visite des membres du CCAS pour offrir ce « présent » s'effectuera **entre le 5 et 8 janvier 2017**.

Pour beaucoup d'entre vous, c'est une visite attendue, très appréciée et qui rompt l'isolement après ces jours de fête.

Vous savez l'estime et l'attention que le CCAS porte envers les personnes âgées. Votre accueil et votre sympathie nous confortent dans l'idée de vous honorer.

Marie Annick Boué, Présidente du CCAS

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous allez atteindre votre majorité avant le 1er mars 2017 ou vous venez de vous installer au Theil de Bretagne, n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale en vous présentant à la Mairie avant le **31 décembre 2016** muni de **vos carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (quittance EDF, téléphone...).

CARTE D'IDENTITE

A compter du 1er décembre, les cartes nationales d'identité seront biométriques. Les usagers souhaitant obtenir une carte nationale d'identité devront s'adresser à l'une des 27 communes équipées dans le département. Dans le secteur, les deux communes retenues sont : la mairie de Janzé (tel.02.99.47.00.54) et la mairie de la Guerche de Bretagne (tel.02.99.96.21.09) **sur rendez-vous préalable obligatoire. Faites votre pré-demande en ligne** sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>.

Vous devrez noter le numéro attribué qui sera à communiquer lors de votre rendez-vous en mairie. Les cartes d'identité seront à retirer au même endroit.

PERMIS DE CONDUIRE ET CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

A compter du 1er décembre, les demandes de permis de conduire et les certificats d'immatriculation seront enregistrés exclusivement de manière numérique, soit par l'utilisateur lui-même, soit, si l'utilisateur le souhaite, par l'intermédiaire d'un professionnel agréé (auto-école pour les permis, professionnel de l'automobile pour les certificats d'immatriculation).

SMICTOM - RAPPEL

Du changement dans la collecte des papiers, journaux, catalogues, prospectus et magazines.

A compter du 1er janvier 2017, ceux-ci ne devront plus être déposés dans les sacs ou bacs jaunes ou bornes d'apport volontaire. Ils devront être mis dans les **bornes à papier**. Ces bornes, qui serviront à recueillir ces matériaux recyclables, seront installées près des conteneurs à verre : Parking de la gare, Pierre et Marie Curie ou du cimetière. Pour les habitations proches de Retiers, 2 bornes seront à disposition : au Burin parking du champ de foire et route de Coësmes près du passage à niveau.

LE THEIL : COMMUNE LABELISEE CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le **lundi 7 novembre**, le palmarès 2016 a été dévoilé. Notre commune a décroché **sa première fleur**. Une récompense pour l'implication de nos agents Eric, Daniel et Philippe et l'équipe d'élus et bénévoles du Comité Consultatif Cadre de vie. Une attractivité pour notre cité. Merci à tous.

Geneviève FERRE

COUSCOUS DE L'ECOLE PUBLIQUE

L'Amicale de l'Ecole Publique organise sa soirée

« **Couscous-Bourguignon** »

le **samedi 10 décembre 2016 à 19h30**

au restaurant Le Theillais.

Le repas sera suivi par une soirée dansante animée par EQUINOXE ANIMATION.

Venez acheter vos tickets pour la soirée à la boulangerie du Theil et au restaurant Le Theillais.

Les bénéfices générés sont entièrement dédiés aux activités, spectacles et sorties scolaires des enfants de l'Ecole Publique. Venez nombreux...

Les parents d'élèves de l'Amicale de l'Ecole Publique
Renseignements auprès de Julien au 06 10 20 46 85

L'ATELIER FLORAL

Cours animés par Nathalie Hupel, un mardi par mois, salle André Hoisnard. Prochain cours **mardi 6 décembre à 14h ou 20h30** : thème « **Noël Cubique** ».

Pour les fêtes de fin d'année, atelier de Noël, ouvert à tous, le **mercredi 21 décembre à 20h30** (places limitées, pensez à réserver).

Renseignements et inscriptions :

Martine Savouré : 02 99 47 76 87 ou Christèle Thomas : 02 99 47 76 35 ou par mail : atelierfloral.letheil@gmail.com

COMMEMORATION DU 4 DECEMBRE - RAPPEL

Notre commune organise, cette année, la commémoration de la Journée Nationale consacrée aux Morts pour la France au cours de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

L'ensemble des sections des Anciens Combattants du secteur vous invitent à leur rendre un hommage solennel

le **dimanche 4 décembre**

10h30 : Rassemblement place de l'église

10h45 : Messe du souvenir à l'intention de tous les anciens Combattants.

Recueillement au Monument aux Morts.

Vin d'honneur à la salle communale.

AGENDA DECEMBRE 2016

Mardi 20 : repas de Noël du Club de la Joie

AGENDA JANVIER 2017

Vendredi 6 : Soirée des Vœux municipale

Vendredi 13 : Galette des Rois (Amicale Ecole Publique)

Lundi 16 : Concours de belote (Club de la Joie)

Mardi 17 : Galette des Rois à 14h00 (Club de la Joie)

Vendredi 20 : Zumba party (APEL du RPI Coësmes – Le Theil)

Samedi 21 : Galette des rois (Club de football Essé-Le Theil)

Dimanche 22 : Fête des jeux (Comité Consultatif Culture), salle communale

Samedi 28 : Assemblée Générale (Chemins et Randonnées)

Repas de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

AVIS

IL N'Y AURA PAS D'INFOS-LE THEIL EN JANVIER 2017.

BIBLIO'THEIL

La bibliothèque sera fermée les 24, 25, 30 et 31 décembre 2016, mais sera ouverte le mardi 27 décembre.

Horaires d'ouverture : mardi 16h30-18h30, vendredi 17h-18h30, samedi et dimanche 10h30-12h30.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes.

NOUVEAUX THEILLAIS « FAITES VOUS CONNAITRE »

Vous venez de vous installer au Theil. Faites-vous connaître afin d'être invités à la cérémonie des vœux organisée par la Municipalité le vendredi 6 janvier à 20h30 au restaurant Le Theillais.

Sur notre site internet : <http://letheildebretagne.fr/?Contact> ou par tél à la mairie 02 99 47 74 07.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS

Afin de prétendre à l'octroi d'une subvention pour 2017, désormais chaque association doit faire la démarche près de la mairie pour se procurer les formulaires à remplir. Vous pouvez éventuellement en faire la demande par mail (mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr)

La date limite de dépôt est fixée au 31 janvier 2017. Après cette date, votre demande ne sera pas prise en compte.

Association CHEMINS RANDONNÉES RETIERS-LE THEIL Planning décembre 2016

(* Covoiturage à 13h45, parking Miescisko à Retiers - départ randonnée : 14h

Samedi 3 : Martigné-Ferchaud « tour de la ville et étang des Forges 10 kms. Départ place de la mairie,

Samedi 10 : Retiers « Circuit des éoliennes » 10,500 kms. Départ parking du château d'eau de Richebourg, rte de Retiers à Forges la Forêt,

Samedi 17 : Retiers « Crêtes et vallons » 10 kms. Départ place Miescisko Retiers.

Renseignements : JL Cocault 06 31 23 81 96 ou M. Clouet 06 84 40 78 36

COURS DE THEATRE AU HANG'ART

Ouvert les mercredis (hors vacances scolaires) de 17 à 18h30, pour les jeunes de 10 à 14 ans ayant ou non une expérience du théâtre. Salle polyvalente de Retiers.

Renseignements : Bénérice MANNEVILLE 02 99 43 42 75 ou berenice.manneville@ccprf.fr

LES COMPAGNONS DU DEVOIR

Du **vendredi 27 janvier au dimanche 29 janvier 2017 de 9h00 à 18h00**, les Compagnons du Devoir ouvriront au public leur

Maison de **Rennes, 2 rue Jules Verne**. Cet événement sera l'occasion de faire découvrir à tous, leur métiers et les formations en alternance qu'ils proposent aux jeunes. Des ateliers animés par des apprentis et des itinérants montreront des techniques et des réalisations. Des points d'informations sur les Compagnons du Devoir, l'apprentissage et le voyage sont également prévus. Renseignements : Compagnons du Devoir de Rennes 02 99 65 14 00.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU PAYS DE LA ROCHE AUX FÉES

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site de la Communauté de Communes pour retrouver toutes les infos sur les réunions, les débats et animations diverses.

Renseignement : Communauté de Communes 16 rue Pasteur à Retiers : 02 99 43 64 87 ou www.cc-rocheauxfees.fr

Parution le lundi 28 novembre 2016

Pour Infos-Le Theil n° 218 articles à déposer

pour le **15/01/2017** à la mairie.

Responsable de publication : Marie-Annick Boué

Rédaction et impression : Geneviève Ferré et Secrétariat

Mairie Tél. 02.99.47.74.07 Fax 02.99.47.79.30. Tirage 650 exemplaires.

